



RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

Neoval MTO 300 Aerosol

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Lubrifiant avec haut facteur anticorrosif

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: EUROTECH NEOVAL AG

Rue/B.P.: Unterlettenstrasse 14

Place, Lieu: 9443 Widnau

Suisse

WWW: www.eurotech-neoval.ch

E-mail: office@eurotech-neoval.ch

Téléphone: +41 (0)71 555 0170

Télécopie: +41 (0)71 555 0174

Service responsable de l'information:

Téléphone: +41 (0)71 555 0170, office@eurotech-neoval.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

TOX-Zentrum Schweiz, Téléphone: 145

Giftzentrale Wien, Téléphone: 0043-1-4064343

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Aerosol 1; H222; H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement: **Danger**

Mentions de danger: H222

Aérosol extrêmement inflammable.

H229

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



Conseils de prudence:	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
	P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
	P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

2.3 Autres dangers

Un échauffement au-dessus de 50 °C provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion.

A défaut d'une aération suffisante, il peut se former des mélanges explosibles.

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique: Huile de paraffine (CAS 8042-47-5), Inhibiteurs de corrosion, Additifs, Propulseur

Composants dangereux:

Ingrédient	Désignation	Teneur	Classification
N°CE 272-028-3 CAS 68649-42-3	Acide phosphorodithioïque, esters de O,O-dialkyles en C1-14, sels de zinc	< 1 %	Skin Irrit. 2; H315. Eye Dam. 1; H318. Aquatic Chronic 2; H411.
N°CE 260-991-2 CAS 57855-77-3	Bis(dinonylnaphtalènesulfonate) de calcium	1 - 2 %	Skin Irrit. 2; H315. Eye Irrit. 2; H319.
N°CE 263-093-9 CAS 61789-86-4	Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	< 0,5 %	Aquatic Chronic 3; H412.
N°CE 203-448-7 CAS 106-97-8	n-Butane, pur	20 - 30 %	Flam. Gas 1; H220. Liquef. Gas; H280.
N°CE 200-827-9 CAS 74-98-6	Propane	20 - 30 %	Flam. Gas 1; H220. Press. Gas (Comp.); H280.

Teneur des mentions de danger (phrases H et EUH): voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales: Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

En cas d'inhalation: Veiller à un apport d'air frais. En cas de malaises, consulter un médecin.

Après contact avec la peau:

Laver les parties contaminées avec de l'eau et du savon. N'employer ni solvants, ni diluants. Changer les vêtements imprégnés. En cas de malaises, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion: L'absorption n'est pas considérée comme un risque d'exposition.



4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Après contact avec la peau: Non irritant.

Après contact avec les yeux: Légèrement irritant.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Mousse, dioxyde de carbone

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Extrêmement inflammable. Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosibles qui sont plus lourds que l'air. Ils s'épanchent au niveau du sol et peuvent causer un retour de flammes sur de grandes distances.

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes de soufre, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements ignifugés.

Indications complémentaires:

Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion.

Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau et les retirer si possible de la zone dangereuse.

Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être évacués conformément aux directives officielles locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

Assurer une aération suffisante.

Porter des vêtements de travail appropriés. Tenir toute personne non protégée à l'écart.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations, les caves ou les excavations.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel), puis les recueillir dans des récipients adéquats en vue de leur élimination. Nettoyer soigneusement la zone polluée.



Indications complémentaires:

Utiliser des appareils protégés contre l'explosion et des outils qui ne lancent pas d'étincelles.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Précautions de manipulation:

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail.
Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Porter les vêtements de protection individuelle.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents.
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.
Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes.

Conseils pour le stockage en commun:

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Ne pas stocker avec des substances comburantes, auto-inflammables ou s'enflammant facilement.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur seuil
8042-47-5	Huile minérale blanche (pétrole)	Suisse: VME	5 mg/m ³ (fraction inhalable)
106-97-8	n-Butane, pur	Suisse: VLE Suisse: VME	7200 mg/m ³ ; 3200 ppm 1900 mg/m ³ ; 800 ppm
74-98-6	Propane	Suisse: VLE Suisse: VME	7200 mg/m ³ ; 4000 ppm 1800 mg/m ³ ; 1000 ppm

8.2 Contrôle de l'exposition

Veiller à une bonne ventilation de la pièce, aspiration/expurgation.



Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

- Protection respiratoire: Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire.
Utiliser un filtre de type A (= contre les vapeurs de liaisons organiques) conforme à la norme EN 14387.
- Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme EN 374.
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.
- Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.
- Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.
- Mesures générales de protection et d'hygiène:
Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Changer les vêtements imprégnés. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
Utiliser un produit de protection dermatologique soluble dans l'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect: Forme: Aérosol
Couleur: jaunâtre
- Odeur: caractéristique
- Seuil olfactif: Aucune donnée disponible
- Valeur pH: Aucune donnée disponible
- Point de fusion/point de congélation: -33 °C (DIN 51376)
- Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: -44 °C
- Point éclair/plage d'inflammabilité: -97 °C
- Taux d'évaporation: Aucune donnée disponible
- Inflammabilité: Extrêmement inflammable.
- Limites d'explosibilité: LIE (Limite Inférieure d'Explosivité): 0,60 Vol%
LSE (Limite Supérieure d'Explosivité): 9,50 Vol%
- Tension de vapeur: à 20 °C: 7,7 hPa
- Densité de la vapeur: Aucune donnée disponible
- Densité: à 20 °C: 0,45 g/mL
- Solubilité dans l'eau: à 20 °C: peu soluble
- Coefficient de partage: n-octanol/eau: Aucune donnée disponible
- Température d'auto-inflammabilité: ne s'enflamme pas spontanément
- Température de décomposition: > 500 °C
- Viscosité, cinématique: Aucune donnée disponible
- Propriétés explosives: Le produit est non explosif. Formation possible de mélanges vapeur/air risquant d'exploser.
- Propriétés comburantes: Aucune donnée disponible



9.2 Autres informations

Température d'ignition: 365 °C

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aérosol extrêmement inflammable.
Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.2 Stabilité chimique

Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Récipient sous pression.
Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion.

10.4 Conditions à éviter

Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte.
Protéger de la radiation solaire et de températures supérieures à 50 °C.

10.5 Matières incompatibles

Aucune connue

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes de soufre, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Décomposition thermique: > 500 °C

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë: LD50 Rat, par voie orale (calculé): > 2000 mg/kg



Effets toxicologiques: Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité aiguë (dermique): Manque de données.
Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.
Corrosion cutanée/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Après contact avec la peau: Non irritant.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
En cas de contact avec les yeux: Non irritant.
Sensibilisation respiratoire: Manque de données.
Sensibilisation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Aucun effet sensibilisant connu.
Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.
Cancerogénité: Manque de données.
Toxicité pour la reproduction: Manque de données.
Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.
Danger par aspiration: Manque de données.

Symptômes

Après contact avec la peau: Non irritant.
Après contact avec les yeux: Légèrement irritant.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:
Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

Code de déchet: 16 05 04* = Matières dangereuses contenant des gaz en récipients sous pression
* = Soumis à une documentation.

Recommandation: Déchets spéciaux. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Même après usage, ne pas ouvrir de force ni incinérer.
Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères.

Conditionnement

Code de déchet: 15 01 10* = Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
* = Soumis à une documentation.

Recommandation: Incinération de déchets spéciaux avec autorisation des autorités locales.
Vider soigneusement et si possible complètement.
Manipuler les récipients vides avec précaution: toute ignition peut provoquer une explosion.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU**

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
UN 1950

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID, ADN: ONU 1950, AÉROSOLS
IMDG: UN 1950, AEROSOLS
IATA-DGR: UN 1950, AEROSOLS, inflammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN: Classe 2, Code: 5F
IMDG: Class 2, Subrisk -, see SP63
IATA-DGR: Class 2.1

**14.4 Groupe d'emballage**

ADR/RID, ADN, IATA-DGR:
néant
IMDG: -

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin - IMDG: non

**Neoval MTO 300 Aerosol**

Numéro de matière 820-10C

Page: 9 de 10

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**Transport par voie terrestre (ADR/RID)**

Panneau d'affichage:	ADR: Numéro ONU UN 1950 RID: Classe de danger 23, Numéro ONU UN 1950
Etiquette de danger:	2.1
Dispositions particulières:	190 327 344 625
Quantités limitées:	1 L
EQ:	E0
Conditionnement - Instructions:	P207 LP200
Conditionnement - Dispositions particulières:	PP87 RR6 L2
Réglementations particulières pour le conditionnement groupé:	MP9
Code de restriction en tunnel:	D

Transport par voie fluviale (ADN)

Etiquette de danger:	2.1
Dispositions particulières:	190 327 344 625
Quantités limitées:	1 L
EQ:	E0
Équipement nécessaire:	PP - EP - A
aération:	VE01,VE04

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS:	F-D, S-U
Dispositions particulières:	63, 190, 277, 327, 344, 381, 959
Quantités limitées:	See SP277
Excepted quantities:	E0
Conditionnement - Instructions:	P207, LP200
Conditionnement - Réglementations:	PP87, L2
IBC - Instructions:	-
IBC - Réglementations:	-
Instructions réservoirs - IMO:	-
Instructions réservoirs - UN:	-
Instructions réservoirs - Réglementations:	-
Arrimage et manutention:	SW1 SW22
Séparation:	SG69
Propriétés et observations:	-
Groupe de ségrégation:	none

Transport aérien (IATA)

Etiquette de danger:	Flamm. gas
Excepted Quantity Code:	E0
Passenger and Cargo Aircraft: Ltd.Qty.:	Pack.Instr. Y203 - Max. Net Qty/Pkg. 30 kg G
Passenger and Cargo Aircraft:	Pack.Instr. 203 - Max. Net Qty/Pkg. 75 kg
Avion-cargo uniquement:	Pack.Instr. 203 - Max. Net Qty/Pkg. 150 kg
Dispositions particulières:	A145 A167 A802
Emergency Response Guide-Code (ERG):	10L

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée disponible



RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - Suisse

Ordonnance 814.018 à propos de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV)

60 % en poids = 270 g/L

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

VOC conforme Ordonnance 814.018 à propos de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV).

Directives nationales - États-membres de la CE

Teneur en composés organiques volatils (COV):

< 60 % en poids = 270 g/L

Directives nationales - Allemagne

Classe de stockage: 2B = Aérosols

Classe de risque pour le milieu aquatique:

1 = Présente un faible danger pour l'eau.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations diverses

Cette fiche de données de sécurité est valable pour tous les emballages de gaz comprimés (bombes aérosols) à partir d'une capacité de 50 ml.

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H220 = Gaz extrêmement inflammable.

H222 = Aérosol extrêmement inflammable.

H229 = Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H280 = Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H318 = Provoque de graves lésions des yeux.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 = Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 = Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison des dernières modifications:

IATA-DGR 2019

Créée:

5.4.2006

Service responsable de la fiche technique

Responsable: voir section 1: Service responsable de l'information

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.